

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| La direction de l’autonomie

|  |  |
| --- | --- |
| **Affaire suivie par :**Sophie CLEMENÇONChristine MARTIN Direction de l’Autonomie, Pôle personnes en situation de handicap |  Lyon, le 2.06.2022 |
|  |  |
|

|  |
| --- |
| **CAHIER DES CHARGES** **-****Avis d’appel à candidatures pour le déploiement d’un dispositif de répit**  **déclinant la « Stratégie Agir pour les aidants » proposant des services de soutien et de répit modulaires pour les proches aidants non professionnels de personnes en situation de handicap (secteur enfant 0-20 ans ) et les personnes concernées**  |

 |  |

 |  |

**I/ CONTEXTE- CADRE NATIONAL**

Dans la suite des projets retenus par l’ARS en 2020 et 2021, et en complément notamment aux plateformes de répit désormais présentes sur tout le territoire régional, l’ARS propose un nouvel appel à candidatures, en mobilisant l’enveloppe régionale de la Stratégie Agir pour les Aidants (PH).

La note d’information CNO N° DGCS/SD3A/3B/CNSA/DESMS/2021/69 du 19 mars 2021[[1]](#footnote-1) présente 4 grandes orientations *déclinées régionalement :*

* + - Affirmer et renforcer le **rôle des plateformes de répit** comme pilier de l’offre de répit ;
		- Consolider et positionner **l’accueil temporaire** comme un dispositif de soutien au domicile dans le cadre d’un projet spécifique ;
		- Déployer des **solutions** de répit à domicile souples et modulaires, notamment pour les personnes autistes ;
		- Mobiliser les **séjours de vacances dans le droit commun**, via le développement de coopération avec le secteur du tourisme et l’appui des ressources existantes des ESMS pour soutenir et accompagner les personnes dans l’accès à l’offre de loisirs et de vacances.

Les 17 fiches repères publiées sur le site du Ministère des solidarités et de la santé[[2]](#footnote-2) présentent un éventail d’offres et de dispositifs mis en œuvre et/ou expérimentés dans les régions de France. Ce travail est réalisé à partir des besoins évoqués par les aidants, les bénéficiaires (p. 5 des fiches repères) :

* + Besoin d’informations et de ressources (dont les PFR, sensibilisation, formation...) ;
	+ Besoin de relai et de soutien à domicile (suppléance, temps libéré, forfait temps libre, répit parental...) ;
	+ Besoin de relai et de soutien la nuit (garde itinérante, soin de nuit à domicile, accueil de nuit) ;
	+ Besoin de relai et de soutien à l’extérieur du domicile (accueil familial, accueil de jour, HT, maison du répit et équipe mobile et halte répit) ;
	+ Besoin d’échanger et de partager (lieu et réseau de partage, expression entre pairs, atelier pour les jeunes aidants) ;
	+ Besoin de vacances (séjours vacances répit)

Le présent cahier des charges s’appuie sur ces besoins pour compléter l’analyse de l’existant de l’offre de répit effectuée en ARA et déployer une offre complémentaire sur les départements identifiés comme prioritaires.

**II/ OBJET DE L’APPEL A CANDIDATURE**

**Le présent appel à candidature vise à autoriser, sur des territoires identifiés comme prioritaires, une réponse à des besoins de répit tournée vers une offre sur le secteur enfant ( 0-20 ans), quelles que soient les déficiences, en direction du couple « aidants-aidés ».**

**L’accueil de l’aidé doit être l’occasion de proposer des prestations de soutien, d’information, d’orientation de l’aidant en fonction d’une évaluation de sa situation et de sa demande.**

En effet, l’offre de répit dans la région ARA se présente souvent sous un format d’hébergement temporaire, accueil de jour, de plateformes de répit, ou d’accueil de l’aidé avec une temporalité différente selon le type d’offre. Très peu de dispositifs « allez vers » sont développés, bien que les conseils départementaux proposent une diversité d’offre de ce type. La problématique du coût de la prestation et du reste à charge de l’aidant demeure un frein au déploiement de cette offre correspondant pourtant à un besoin exprimé pressant des usagers du secteur du handicap.

La demande de soutien à domicile reste assez forte et notamment sur des prestations de temps libéré, la suppléance ou toute autre prestation d’accompagnement et de soutien permettant de mieux vivre à domicile en famille, de permettre à la fratrie de souffler...

Le dispositif attendu se référera à **la palette des services et prestations figurant** dans la synthèse des fiches Répit en annexe de la *NOTE D’INFORMATION [[3]](#footnote-3) N° DGCS/SD3A/3B/CNSA/DESMS/2021/69 du 19 mars 2021 concernant le cadre national d'orientation sur les principes généraux relatifs à l'offre de répit et à l'accueil temporaire* (et dont un récapitulatif figure dans le tableau en fin de document)

Le cas échéant, des prestations supplémentaires et ponctuelles pourraient être développées : séjour vacances, partagés, week-end, séjours aidants/aidés, etc.

**Les territoires d’implantation :**

En Auvergne-Rhône-Alpes, deux territoires sont identifiés comme prioritaires pour le développement d’une offre complémentaire : le **Puy-de-Dôme et Haute-Savoie.**

En effet, le taux d’équipement en places de répit, en rapport avec la population 0-59 ans, fait ressortir que ces taux les plus faibles de la région se trouvent dans le Puy-de-Dôme et en Haute-Savoie. Si l’on met ces données en corrélation avec l’évolution démographique sur ces départements et avec le classement des départements prioritaires dans le schéma régional de santé, cela permet de déterminer un cahier des charges à destination de ces deux territoires.

Tenant compte de ces constants, et de la nécessité d’élargir la palette d’offre de répit, le présent cahier des charges a pour finalité d’installer une offre (plateforme ou dispositif ou structure de services) de soutien et de répit pour les proches aidants d’enfants en situation de handicap et les enfants eux-mêmes ; dans les départements sus- cités, avec possibilité de délimiter un territoire infra-départemental.

**III/ DESCRIPTION DU DISPOSITIF**

1. Le type d’offre

Il s’agit donc d’une offre de services et de répit modulaire, en direction du couple aidant/aidé, **sur le secteur de l’enfant (0 -20 ans), et pour toutes déficiences** offrant une palette large et diversifiée d’offre de répit (à la carte), allant d’une orientation en établissement (dans le cadre d’un accueil temporaire ou d’un accueil de jour), à une prestation de répit à domicile. Le format sera adapté à la demande et/ou au besoin de l’aidant et sera mis en œuvre par les professionnels chargés de l’activité de la structure.

Les prestations ont pour finalité de renforcer le pouvoir d’agir des aidants auprès d’un public élargi du secteur du handicap et de prévenir les ruptures. Un accent particulier sera mis sur la prévention encore trop peu souvent développée dans les prestations.

Objectifs génériques :

* Repérer et agir en amont de toute situation et intervenir dans les territoires isolés,
* Intervenir à domicile pour permettre à l’aidant de respirer,
* Apporter un soutien spécifique en direction de l’aidant, selon ses besoins (information, orientation, éducation à la santé etc…),
* Prévenir et anticiper les risques de rupture notamment dans les situations complexes,
* Contribuer à la construction d’un parcours aidant au sein du territoire en renforçant les liens entre les professionnels et partenaires.

Caractéristiques de l’offre :

* **La structure proposée devra s’articuler avec les dispositifs locaux existants, notamment les plateformes de répit, dans le cadre d’un partenariat consolidé et formalisé afin de répondre aux besoins prioritaires des aidants.**
* La candidature devra donc **s’appuyer sur un ESMS déjà existant**, et apporter obligatoirement une réponse de proximité diversifiée permettant d’aller à la rencontre des bénéficiaires et de travailler en collaboration avec les partenaires et professionnels.
* Elle devra proposer des activités et des prestations à partir d’une étude des besoins spécifique réalisée dans les départements ciblés.
* L’offre de répit devra être **modulaire** afin de diversifier les prestations de soutien et de suivre le couple aidant-aidé avec régularité, selon les besoins co-identifiés.
1. Les prestations

Cet appel à candidatures a vocation **à renforcer les pratiques et interventions préventives**. Les prestations proposées devront décrire très clairement et concrètement cet aspect de l’accompagnement dans une approche anticipée et d’une appréciation d’un risque de rupture et/ou d’aggravation de la situation.

**Les prestations proposées** **pourront couvrir tout ou partie des activités suivantes, en bonne articulation avec les plateformes de répit existantes sur le territoire :**

* Réaliser un bilan/ (diagnostic) avec les outils ad hoc eten vue du repérage des signes d’épuisement chez les aidants (action psycho-sociale) et de leurs problèmes de santé ;
* Permettre à l’aidant et à la fratrie de prendre du repos (ou de s’absenter) en dehors du domicile (une à quatre heures consécutives en fonction des besoins) ;
* Permettre à l’aidant de bénéficier de prestations à domicile sans passer par l’institution et garder ses repères habituels ;
* Favoriser l’accessibilité à l’offre de services du territoire, l’accès aux soins ;
* Proposer un service à domicile par des professionnels qualifiés aux personnes (organisation quotidienne, outillage pour faciliter la communication...) ;
* Des prestations de répit, soit programmées, soit d’urgence (donc prévoir des modalités d’admission permettant un accueil en urgence, et liens ensuite avec la MDPH ;
* Proposer une offre d’accueil temporaire : jour et/ou nuit ; proposer une offre de répit pendant les vacances, les WE etc ;
* Renforcer les liens aidants/aidés ;
* Informer l’aidant de ses droits et des modalités d’accès aux dispositifs du droit commun : Proposer une aide personnalisée, dans les démarches et l’accès aux droits (dans leurs droits comme les congés de proche aidant, etc.) ;
* Renforcer la prévention autour du risque d’évolution vers une situation complexe
* Mise en place de solutions pour anticiper ou prendre en charge des situations urgentes hors domicile, pour un relai avec les établissements (lien avec la mission PFR- relai vers la PFR) ;

 - Repérer et relayer la situation notamment avec l’appui d’une coordination et d’un partenariat avec les acteurs intervenant autour du couple aidant-aidé notamment la communauté 360 : orientations, mise en lien vers des actions de soutien des aidants dans les démarches auprès des intervenants multiples du droit commun (services à domicile médicale ou ménager, lien avec les soignants pour le couple aidant/aidé : médecin de ville, hôpital, infirmier, psychomotricien, etc.), ou vers les différents lieux de vie fréquentés (école, établissement, employeur, etc.).

1. Budget :

☞ Prévision d’un montant de 695 890 €, répartis comme suit :

* pour le Puy-de-Dôme : 347 890 €
* pour la Haute-Savoie : 348 000 €
1. Critères attendus des candidats :

Le candidat doit déjà être impliqué dans le parcours aidant, avoir développé des prestations aller vers, être inscrit dans un réseau.

Il doit être un **gestionnaire d’ESMS déjà existant dans la région ARA** et pouvant donc présenter une **extension non importante** dans le respect des règles d’autorisation.

L’équipe pourra être composée des professionnels suivants, notamment : coordonnateur, IDE, AS ou AES, ergothérapeute, psychologue (temps partiel ou temps plein…)

☞ Déploiement dans 2 territoires départementaux prioritaires ayant un taux particulièrement bas d’offre sur ce champ : ces territoires sont le **Puy-de-Dôme et le département de Haute-Savoie** ;

☞ Mise en œuvre dans le cadre d’une offre avec suivi et évaluation pour valider la démarche, pérenniser et élargir à d’autres départements.

☞ Référentiel de prestations à établir et à étayer dans le cadre du suivi de la mise en œuvre

1. Autorisations :
* -Extension Non Importante privilégiée car offre adossée à celle d’un ESMS existant
* -Possibilité de caractère expérimental soumise à évaluation
* -La nature juridique de l’offre sera déterminée selon les projets retenus ;
1. Calendrier et modalités de dépôt des dossiers de candidature

|  |
| --- |
| Publication de l’Appel à Candidature : février 2023.Date limite de réception des dossiers de réponse : **30 avril 2023** Les dossiers de candidature doivent être transmis à l’adresse mail suivante : ARS-ARA-DA-PH-OFFRE-CPOM <ars-ara-da-ph-offre-cpom@ars.sante.fr> |

**ANNEXE 1 : CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

1. **Identité du candidat** :

-présentation du porteur du projet et de son implication actuelle dans le territoire ;

1. **Ressources humaines** :
* Organigramme et composition de l’équipe du dispositif (personnel, coordonnateur, intervenants extérieurs...)
* Formation des professionnels ;
* Le cas échéant, ressources et expertises externes auxquelles le promoteur fait appel, de manière ponctuelle ou régulière ;
1. **Organisation, fonctionnement du dispositif** :
* type d’offre : différents
* outils de communications utilisés
* modalités d’organisation
* date de démarrage du fonctionnement ;
1. **Partenariats et coopérations**
* coopérations avec d’autres établissements, ou intervenants extérieurs, professionnels médicaux et partenaires médico-sociaux ;
1. **Dossier financier et d’activité**
* Budget prévisionnel de fonctionnement en année pleine ; origine des crédits (redéploiements internes possibles)
* Activité prévisionnelle annuelle ;
* Nombre de personnes susceptibles de bénéficier du dispositif annuellement
1. **Calendrier de mise en œuvre**

Publication de l’Appel à Candidature : janvier 2023.

Date limite de réception des dossiers de réponse : Fin mars 2023

Mise en œuvre en 2023

1. **Evaluation et suivi**
* Indicateurs qualitatifs et quantitatifs d’évaluation et de suivi et modalités de recueil

**ANNEXE 2**

**TABLEAU RECAPITULATIF DES FICHES PROJETS**

**Source : fiche repères publié par Le ministère de la santé et des solidarités en février 2022**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **FICHE PROJET** | **OBJECTIFS** | **TYPES DE PRESTATIONS/INTERVENTIONS** | **OBSERVATIONS** |
| **Accueil de jour itinérant** : AJ ponctuel, adossement établissement, (p.23) Fiche adaptée | -Apporter une réponse de proximité diversifiée permettant d’aller à la rencontre des bénéficiaires -Proposer des activités et des prestations dans un lieu dédié-Toucher des personnes isolées-Proposer une solution de répit régulière (temps de transport limité) | -Le soutien et l’écoute -Activités adaptées favorisant le maintien du lien social-Modularités des interventions possibles : accueil au sein des locaux, veille téléphonique et, visio conférence-Mobilisation d’autres solutions répit (HT,relayage à domicile : orientation via les PFR) | Equipe pluridisciplinairePartenariat, mutualisation des locauxLien avec les DAC, les professionnels de santé libéraux Développer la culture du repérage (prévention de l’isolement)  |
| **Utilisation de places vacantes d’ESMS pour de l’accueil temporaire** (p.27)Fiche adaptée | -Orientation vers une offre d’accueil temporaire pour les personnes habituellement non accueillies -permettre à l’aidant du répit-prévenir, anticiper (approche parcours)-optimiser et utiliser le taux d’occupation des établissements | **-**Evaluation du besoin de la personne-appréciation des risques de rupture -alerte ou/et lien avec les PFR, les ESMS partenaires du territoire, lien avec ViaTrajectoire...-Accompagnement régulier dès constat du risque : prestations d’écoute, de présence | -Réaliser dans l’urgence : cette prestation pourrait anticiper l’urgence extrême : développement d’une prestation de prévention.-Nécessité de développer les pratiques professionnelles dans ce sens et de recruter des professionnels compétents . |
| **Plateforme de prestation et d’accompagnement** (p.35) | Permettre à l’aidant de prendre du repos en dehors du domicile (une à quatre heures consécutives en fonction des besoins)-Permettre à l’aidant de bénéficier de prestations à domicile sans passer par l’institution et garder ses repères habituels-Prévenir la perte d’autonomie (dénutrition, chute, isolement) --Eviter les hospitalisations   | -Proposer une intervention adaptée à la situation (évaluation des capacités cognitives-Articuler cette prestation avec les autres dispositifs (professionnels libéraux, SAAD, accueil de jour) ;-Contribuer à l’éducation à la santé | -Prestations à domicile prévues dans le cahier des charges des PFRPorteurs potentiels : PFR adossé à un accueil de jour-Pratique professionnelles : nécessité de souplesse des modalités d’interventions.  |
| **Développement de la suppléance à domicile** (p.37) | -Répondre au besoin de l’aidant en risque d’épuisement -Favoriser l’accessibilité à l’offre de services -Proposer un service à domicile par des professionnels qualifiés aux personnes. | -Apporter des prestations directement au domicile notamment des temps de suppléance de courte durée par des professionnels formés (proposer des temps d’intervention)-idem fiche précédente  | -Repérage anticipation dans une logique parcours |
| **Autres prestations pouvant être organisées ponctuellement**  | -Proposer une offre de répit vacances, WE etc-Renforcer les liens aidants/aidés | -WE, séjours vacances-séjours, répit partagés aidants/aidés. |  |

1. Visant notamment à outiller les Agences Régionales de Santé sur l’utilisation des crédits délégués dans le cadre de l’axe 4 de la Stratégie Aidants et du plan de déploiement et de diversification des solutions de répit  [↑](#footnote-ref-1)
2. Guide composé de 17 fiches-repère a été élaboré, en lien avec des associations, pour présenter quelques formes de répit existantes / 23 /02 /2022 [↑](#footnote-ref-2)
3. « Accueil de jour itinérant » (p.23), « Utilisation des places vacantes d’ESMS pour de l’accueil temporaire » (p.27), « Plateforme de répit, d’accompagnement et de temps libéré » (p.35), « Développement de la suppléance à domicile » (p.37) : *voir les fiches en annexe*. [↑](#footnote-ref-3)